



-Vérifier au prononcé-

105^{ème} Session du Conseil de l'OIM

**Déclaration de Son Excellence
Mohamed AUAJJAR**

**Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

Genève, 25- 28 Novembre 2014

**Monsieur le Président,
Monsieur le directeur Général,
Madame le directeur Général adjoint,
Mesdames et Messieurs,**

Le Maroc s'aligne sur la déclaration du Groupe africain et félicite S.E.M. Sammie PESKY EDDICO, l'Ambassadeur du Ghana pour son élection à la présidence du nouveau Bureau ainsi que le nouveau membre, le Samoa et les nouveaux membres observateurs de l'OIM. Nos félicitations vont également à S.E.M. Luis Enrique CHAVEZ BASAGOITIA, l'Ambassadeur du Pérou qui a su assurer avec succès la présidence du Conseil de l'organisation durant l'année 2014.

Je saisis cette occasion pour féliciter, également, notre Directeur Général, Madame la Directrice Générale adjointe et tout le staff de l'OIM pour l'excellent travail qu'ils font et leur engagement en faveur des questions migratoires.

Monsieur le Président,

Le 105^{ème} Conseil de l'OIM se tient dans un contexte particulier pour la migration internationale. D'une part, il est réconfortant de constater l'intérêt grandissant accordé par la communauté internationale à la question de la migration dans le cadre du suivi du deuxième dialogue de haut niveau de 2013 et le débat actuel sur l'agenda de développement des Nations Unies pour l'après 2015. D'autre part, il est regrettable, attristant et déplorable de constater la recrudescence et la multiplication des tragédies enregistrées au cours des dernières années, dépassant les 40.000 décès depuis 2000. En 2014, la région de la méditerranée détient le triste record de plus de 3000 décès.

Pour sa part, le Maroc a réalisé des progrès significatifs en matière de gestion de la question de la migration, suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique globale d'immigration et d'asile, lancée par l'Initiative royale la fin de l'année dernière. Cette Initiative qui permet de fonder un nouveau modèle marocain en la matière, a été hautement saluée par la communauté internationale comme étant un modèle phare de bonne pratique en matière de la gestion de la migration dans l'hémisphère sud. A cet effet, le gouvernement et les différentes parties prenantes, notamment la société civile marocaine, ont été déterminés à mobiliser tous les moyens nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de cette vision royale.

En effet, l'année 2014 a connu l'ouverture d'un nouveau champ de réformes législatives portant sur la révision et la mise à niveau des trois lois régissant l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains.

Dans ce sens, nous nous réjouissons que cette dynamique réformatrice de l'immigration au Maroc a été l'occasion d'engager de nouvelles actions de partenariat avec l'OIM en ce qui concerne l'accompagnement des efforts de mise à niveau, en particulier en ce qui concerne la loi 02- 03 sur l'immigration. Il s'agit

d'une révision qui a permis d'intégrer dans le dispositif législatif national y afférent, la dimension des droits humains et de consacrer les engagements internationaux souscrits par le Maroc notamment ceux découlant de la CMW.

En parallèle de cette réforme législative, le Maroc a lancé une opération exceptionnelle visant la régularisation des migrants. A cet effet, le Maroc a ouvert, en janvier, 83 bureaux des étrangers dans les différentes préfectures du royaume pour recevoir et examiner les demandes de régularisation et a mobilisé 3000 cadres à cet effet. A ce jour, environ 20.000 demandes ont été reçues, de 105 nationalités issues d'Afrique, Europe, Asie et Amérique.

Cette dynamique a été accompagnée par l'engagement de la Société civile marocaine à travers plusieurs initiatives aux niveaux local et régional œuvrant dans le domaine de la défense des migrants et notamment en ce qui concerne la sensibilisation de la population marocaine.

Enfin, une nouvelle stratégie d'intégration d'immigration et d'asile a été mis en place par le gouvernement en vue : d'adapter les politiques publiques aux nouveaux besoins liés à la présence d'une population immigrée ; garantir l'égalité des chances entre nationaux et étrangers ; encourager les populations immigrées à connaître les valeurs et la culture marocaine ; améliorer la perception de l'immigration par la société d'accueil ; établir un dispositif d'intégration des personnes en situation vulnérable ; permettre aux immigrés de jouir de leurs droits civils, sociaux, économiques, culturels et politiques ; encourager les politiques de co- développement.

Monsieur le Président,

Le Maroc suit attentivement les développements du phénomène migratoire aux niveaux régional et international et mène une coopération rénovée avec ses principaux partenaires de l'Union européenne et de l'Afrique sub-saharienne, et œuvre pour faire admettre la pertinence d'une approche globale pour le traitement des questions migratoires et promouvoir une volonté commune visant à traiter les causes premières du phénomène entre les pays d'origine, d'accueil et de destination, dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée.

Monsieur le Président,

Conscient de l'importance et des potentialités du couple migration et développement non seulement pour les économies des pays émetteurs de migrants mais également pour les pays de destination, le Maroc soutient l'intégration de la migration dans l'agenda de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Dans ce sens, en juin 2014, le Ministère Chargé des Marocains résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, en partenariat avec le système des Nations Unies et de l'OIM, a organisé un atelier sur l'agenda de développement post 2015.

Plus récemment, le 3 novembre 2014, le Maroc a signé un mémorandum d'entente avec le PNUD et l'OIM relatif à son adhésion à la deuxième phase du

programme sur « l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement ».

Monsieur le Président,

La mobilité humaine est un vecteur significatif d'un développement proprement durable et c'est en tant que tel qu'il doit être pris en considération de manière adéquate par l'agenda post-2015 du développement. Par conséquent, nous réitérons notre souhait que l'OIM, les organisations du Groupe Mondial de la Migration (GMG), ainsi que le Forum Mondial de la Migration et du Développement (FMMD) persévèrent d'une part, dans leurs efforts pour générer un large soutien en faveur de l'intégration pragmatique et concrète de la migration dans l'agenda global du développement, et d'autre part dans l'amélioration constante des modèles de partenariats inclusifs et efficaces.

Monsieur le Président,

Lors de la tenue de la 101^{ème} Session du Conseil de l'OIM, le Maroc avait abordé la problématique des conséquences de la crise économique sur les travailleurs migrants. Cette crise qui a accentué la précarité et la vulnérabilité des travailleurs migrants au niveau socioéconomique à travers les licenciements le manque de protection sociale ainsi que des relents stigmatisant et xénophobes dont ils sont devenus les victimes et les expiatoires.

Malheureusement, l'hostilité à l'égard des migrants ne cesse de croître et ses conséquences sont néfastes. C'est pourquoi, le Maroc est convaincu du rôle important et incontournable que l'OIM doit continuer à jouer pour aider les gouvernements à relever les défis liés à ce phénomène. Le leadership de l'OIM quant à la supervision des programmes de sensibilisation en faveur d'une bonne compréhension des questions migratoires doit être renforcé.

Le Maroc réitère son appel la Communauté internationale de se mobiliser pour trouver des solutions à ce phénomène et examiner les voies et moyens pour une coopération renouvelée entre les pays d'origine et de destination.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais rendre un vibrant Hommage au Directeur Général, l'Ambassadeur William Lacy Swing pour son leadership, et réitérer la satisfaction de mon pays quant à sa direction de l'OIM.

Je saisis cette occasion pour réitérer les félicitations de mon pays et en mon nom personnel pour la réélection de Mme Laura Thomson au poste de Directrice Générale adjointe, pour un second mandat.

Le Maroc vous assure qu'il continuera à copérer avec vous et vous soutenir activement durant vos mandats respectifs et aider l'Organisation à bien gérer les migrations, conformément à son engagement.

Je vous remercie